Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215602269-20251128-D20251108-DE

COMMUNE de SAINT-MALO DE BEIGNON

Département du Morbihan

Séance du 28 novembre 2025

Membres en exercice : 13
Membres présents : 8
Votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 28 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MALO DE BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène HERRY, Maire.

Date de la convocation : 21 novembre 2025

PRESENTS : Marie-Hélène HERRY, Pierrick PILORGET, Florence NASSOY, Mickaël THEBAUD, Tugdual GATTE, Lydia GILLES, Pierre-Yves HERBERT, Marie-Hélène NEVES,

ABSENTS EXCUSÉS : Alexis POUBEAU (pouvoir à Mickaël THEBAUD)

ABSENTS : David GAUTIER, Ludovic LEVIGOUREUX, Eric LAROCHE, Neima TROGER

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire. Pierre-Yves HERBERT est nommé secrétaire de séance.

ADHESION A LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP **D 2025-11-08**

Le Conseil de développement, instance de démocratie participative, propose aux communes du Pays de Ploërmel de signer une charte d'engagement pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Bien que la commune de SAINT-MALO de BEIGNON entende marquer sa volonté politique de répondre aux attentes des personnes en situation de handicap résidant sur son territoire,

Et bien que la commune de SAINT-MALO de BEIGNON entende promouvoir leur intégration dans la cité,

Vu la Charte fixant les engagements des communes du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne pour répondre aux attentes de ces personnes dans tous les domaines de la vie quotidienne,

Après une lecture exhaustive et attentive de la charte, certaines prescriptions de celles-ci apparaissent trop contraignantes et peu voire non réalisables au vu des possibilités réelles de la commune. Dès lors, vu qu'un engagement ne saurait être pris à la légère et du fait que le handicap soit un sujet sérieux qui tienne à cœur à l'ensemble des membres du conseil municipal, sujet sur lequel la commune s'est engagée à travers plusieurs actions dans le passé et sujet sur lequel la commune reste attentive aux besoins des personnes concernées et désireuse de les aider et d'adapter l'environnement aux besoins de ses habitants et visiteurs dans la mesure de ses possibilités, le Conseil Municipal décide à 5 voix contre et 4 abstentions de ne pas adhérer à la charte d'engagement pour l'inclusion des PSH telle que rédigée.

Le Conseil Municipal tient à assurer le conseil de développement pour autant de tout son intérêt pour ce sujet important, salue et remercie le travail engagé par ses membres qui participe à la sensibilisation de tous.

Le Maire,
Marie-Hélène HERRY

Le Secrétaire de séance,
Pierre-Yves HERBERT